

**PROJET DE DOUBLEMENT DE LA RD 70 SUR LE TERRITOIRE DES COMMUNES
DE RAISMES ET DE PETITE-FORET**

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE CONJOINTE

Le public est informé qu'en application des dispositions du code de l'environnement et du code de l'expropriation pour cause d'utilité publique, l'arrêté préfectoral en date du 06 mai 2019, soumet le projet de doublement de la RD 70 sur le territoire des communes de Raismes et de Petite-Forêt aux formalités d'enquête publique comportant :

- Une enquête préalable à la déclaration d'utilité publique valant déclaration de projet
- Une enquête parcellaire conjointe

Cette enquête se déroulera en mairie de PETITE-FORET (siège de l'enquête) et en mairie de RAISMES pendant 32 jours pleins et consécutifs du 27 MAI 2019 au 27 JUIN 2019 inclus.

Le maître d'ouvrage est le Conseil Départemental du Nord.

Le projet fait l'objet d'une étude d'impact et d'un avis de l'autorité environnementale.

Au terme de la procédure, le Sous-Préfet de Valenciennes est compétent pour :

- Déclarer le projet d'utilité publique ;
- Déclarer cessibles les parcelles nécessaires au projet.

Le commissaire-enquêteur désigné par le Président du Tribunal Administratif de Lille pour conduire l'enquête est :

- Monsieur Michel SUAREZ, Directeur Général d'établissements spécialisés, retraité.

Pendant la durée de l'enquête, le public pourra prendre connaissance des caractéristiques du projet et formuler ses observations sur les registres ouverts à cet effet sur les registres d'enquête déposés en mairies de RAISMES et de PETITE-FORET, aux jours et heures habituels d'ouverture.

Les observations pourront être également adressées, soit par écrit au commissaire-enquêteur en mairie de PETITE-FORET, ou sur le courriel suivant : sp-valenciennes-dup@nord.gouv.fr, pour être annexées au registre d'enquête.

Le dossier d'enquête, auquel est joint l'avis de l'autorité environnementale, est accessible au public sans limitation de durée à la Sous-Préfecture de Valenciennes – Bureau du Développement Territorial – rue Capron. Toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête auprès du Sous-Préfet de Valenciennes.

Le commissaire-enquêteur se tiendra à la disposition du public :

- le lundi 27 mai de 09h à 12h, en mairie de PETITE-FORET
- le mardi 11 juin de 14h à 17h, en mairie de RAISMES
- le vendredi 21 juin de 14h à 17h, en mairie de PETITE-FORET
- le jeudi 27 juin de 14h à 17h, en mairie de RAISMES.

Toutes informations techniques relatives au projet pourront être demandées à :

La Direction de la Voirie du Conseil Départemental du Nord

Hôtel du Département – 51 rue Gustave Delory 59047 Lille Cedex

Courriel : voirie.departementale@lenord.fr.

Au terme de l'enquête publique, le Préfet du Nord demandera au Conseil Départemental de se prononcer, dans un délai qui ne peut excéder six mois, sur l'intérêt général du projet (dans les conditions prévues à l'article L126-1 du Code de l'environnement) et de procéder à une déclaration de projet.

Après transmission de cette déclaration de projet, le Préfet du Nord est l'autorité compétente pour prendre la décision déclarant d'utilité publique le projet et déterminer, par arrêté de cessibilité, la liste des parcelles et des droits réels immobiliers à exproprier.

A l'expiration du délai d'enquête, le rapport et les conclusions motivées du commissaire-enquêteur seront tenus, pendant un an à compter de la clôture de l'enquête, à la disposition du public, en mairie de PETITE-FORET, au siège du Conseil Départemental du Nord et à la Sous-Préfecture de Valenciennes. Ils seront également mis en ligne, sur le site internet de la préfecture du Nord, à l'adresse suivante : <http://www.nord.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement/Information-et-participation-du-public/Declarations-d-utilite-publique>.

Toute personne physique ou morale concernée pourra demander communication des conclusions motivées du commissaire enquêteur, en adressant sa demande écrite, à Monsieur le Sous-Préfet de Valenciennes – Bureau du Développement Territorial – CS 40469 – 59322 Valenciennes Cedex.

Valenciennes, le 06 mai 2019

Le Sous-Préfet



Christian ROCK